Zeitschrift: Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et

d'archéologie de Genève

Herausgeber: Société d'histoire et d'archéologie de Genève

Band: 9 (1947-1950)

Heft: 2

Rubrik: L'année genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques Chouet

Il appartient à l'historien de considérer les événements dans leur continuité. L'annaliste que nous essayons d'être se borne, plus modestement, à les noter. Il ne lui est pas interdit, cependant, d'attirer l'attention du lecteur sur l'évolution régulière que subit, depuis la fin de la guerre, le caractère politique de Genève, et dans laquelle l'année 1948 a posé quelques points de repère qu'il convient d'énumérer au début de cette chronique.

Bien que l'élection des magistrats de l'ordre judiciaire soit théoriquement dépourvue d'aspect partisan, elle est, en fait, fortement influencée par les groupements politiques. Il est donc intéressant de noter que, les 13 et 14 mars, aucun des trois candidats du parti du travail n'atteignit le quorum, et que l'élection complémentaire des 10 et 11 avril vit leur échec définitif. Ce même 14 mars, le peuple repoussa par 15.059 voix contre 8007 le projet de création d'une Banque cantonale que soutenaient les socialistes et les communistes. Ces derniers ne purent non plus faire adopter leur projet de loi relatif à la diminution des impôts, qui recueillit 6922 suffrages, alors que 16.091 électeurs s'y montraient hostiles. En revanche, un contre-projet du Grand Conseil, plus modéré, fut adopté par 16.324 oui contre 1355 non.

Les 19 et 20 juin, à la suite d'un vote du Grand Conseil abrogeant la loi constitutionnelle de 1901 qui établissait l'incompatibilité des fonctions de député avec la qualité de fonctionnaire de l'Etat, le corps électoral fut appelé à se prononcer.

17,5% seulement des citoyens se rendirent aux urnes pour infirmer, par 5965 voix contre 3972, la décision du parlement cantonal que combattaient seuls les partis national-démocratique et chrétien-social.

Le Grand Conseil fut renouvelé les 13 et 14 novembre. Le parti du travail essuya à cette occasion une défaite très nette. Il perdit 12 sièges sur les 36 qu'il détenait auparavant. Les autres partis se partagèrent ses dépouilles, les radicaux portant l'effectif de leur députation de 25 à 33, les nationaux-démocrates de 16 à 18, les indépendants chrétiens-sociaux de 14 à 15 et les socialistes de 9 à 10. Les citoyens ayant ainsi marqué leur opposition à l'égard du communisme, sur la nature duquel de graves événements survenus à l'étranger les avaient définitivement éclairés, le parti du travail renonça à participer à l'élection du Conseil d'Etat, qui fut renommé in corpore les 4 et 5 décembre. M. Albert Picot, national-démocrate, obtint 13.029 suffrages, M. Antoine Pugin, chrétien-social, 12.900, M. François Perréard, radical, 12.858, M. Aymon de Senarclens, national-démocrate, 12.790, M. Charles Duboule, radical, 12.635, M. Louis Casaï, radical, 12.576, et M. Jean Treina, socialiste, 9328. Deux centaines d'électeurs donnèrent leurs voix aux candidats du Parti républicain pour les Etats-Unis d'Europe.

Le 6 décembre, le nouveau gouvernement désigna son président en la personne de M. Duboule, et son vice-président en celle de M. de Senarclens. La répartition des départements ne subit aucune modification. La prestation de serment du Conseil d'Etat eut lieu le 13 décembre en la cathédrale de Saint-Pierre, en présence du Grand Conseil présidé par M. Albert Dussoix (national-démocrate), qui avait succédé le 27 novembre dans sa charge à M. Jean Dusseiller (chrétien-social), en fonctions depuis le 14 janvier. Comme en 1945, la députation communiste refusa de participer à cette cérémonie.

Pas plus que l'an dernier, nous n'avons à mentionner ici de scrutin municipal. Mais il nous faut noter que M. Fernand Cottier (chrétien-social) fut nommé président du Conseil administratif de la Ville le 28 mai, cependant que M. Marcel Castellino (radical) était appelé à diriger les débats du Conseil municipal. Le 23 décembre enfin, à la suite de la banqueroute de

la « Maritime Suisse S.A. », — un scandale parmi d'autres de même nature qui marquèrent fâcheusement la fin de l'année, — M. Jules Peney, ancien président du conseil d'administration de cette société en même temps que conseiller administratif radical, obtint de ses collègues sa mise en congé.



Les Conseils de la République ont déployé en cette année 1948 une activité considérable, et légiféré avec abondance, notamment dans le domaine social : aide cantonale à la vieillesse. loi instituant 18 jours de vacances payées pour les mineurs, allocations de vie chère aux magistrats, fonctionnaires, retraités et pensionnés de l'Etat furent les principales mesures prises sur le plan cantonal. D'autre part, nos députés ont voté, le 24 avril, un crédit de 43.500.000 francs destinés à permettre l'exécution de travaux publics importants, et à combattre du même coup un chômage dont la réapparition, encore timide à la fin de l'année, ne laisse toutefois pas de causer certaines inquiétudes. Les dépenses considérables décidées par le Grand Conseil n'ont cependant pas compromis jusqu'ici l'équilibre du budget de l'Etat. Pour 1947, les comptes de celui-ci ont fait apparaître 68.099.992 fr. 78 aux dépenses, et 71.768.235 fr. 26 aux recettes. Et la situation se présentait, avant l'élection du Grand Conseil, de manière assez favorable pour qu'une légère diminution des centimes additionnels cantonaux et municipaux pût être promise aux contribuables.



Les conflits du travail ont été peu nombreux cette année. Mais ceux qui se sont produits ont été difficiles à aplanir, et le Conseil d'Etat a été appelé à plus d'une reprise à jouer, avec succès d'ailleurs, le rôle de conciliateur et d'arbitre. La position particulière de l'Union des syndicats du canton de Genève, hostile aux tentatives de stabilisation des salaires et des prix poursuivies sur le plan fédéral, a évidemment compliqué le problème. Si nous laissons de côté les conflits de peu d'envergure,

il nous reste à citer celui des machinistes du bâtiment, arbitré en février par le Conseil d'Etat, et la grève des typographes, du 9 au 13 mars; de mai à juillet, un différend plus sérieux survenu dans les métiers du bâtiment se corsa de grèves et d'un lock-out; une agression dont un étudiant fut l'objet de la part d'un gréviste à la rue de la Corraterie eut son épilogue devant la justice. Fait à noter, deux autres grèves eurent leur origine, non dans une revendication relative au salaire, mais dans le renvoi d'ouvriers.

Si regrettables qu'aient été ces divers incidents, ils n'ont pas laissé de traces durables, et l'on ne saurait affirmer que la paix sociale en ait été sérieusement compromise. Ils n'ont pas entravé non plus l'activité économique de la cité, ni diminué l'élan souvent désordonné de la construction. L'année 1948 a été pour Genève celle de la crise de croissance : souhaitons que 1949 lui permette de retrouver l'équilibre du corps et l'harmonie du visage...

* *

Evoquons d'autres aspects encore de la vie genevoise. Le 18 janvier, l'Œuvre du clergé catholique-romain décidait de mettre cette Eglise au bénéfice de la loi sur la perception de la contribution ecclésiastique volontaire. Les 24 et 25 avril, l'Eglise nationale protestante renouvelait ses conseils, dont les représentants furent reçus officiellement le 14 septembre par le Conseil d'Etat. Dans le domaine militaire, l'année débuta par la nomination du lieutenant-colonel Emile Privat au commandement du Rgt. ter. 71 et du lieutenant-colonel Daniel Nicolas à la tête du Rgt. Inf. 3. Celui-ci, amputé du Bat. Fus. Lw. 113, — l'ancien bataillon 3, — effectua son cours de répétition dans la région du Chasseral, du 25 octobre au 13 novembre ; des manœuvres l'opposèrent au Rgt. 9 (Jura bernois).

L'Université — qui a porté M. Georges Tiercy, professeur à la Faculté des sciences, à la charge de recteur à la fin du semestre d'été — s'est enrichie dans le même temps d'un Institut universitaire d'administration maritime. Le 19 janvier, elle avait entendu la leçon inaugurale d'un professeur doublement extraordinaire, puisque M. André Ammann, appelé à la

chaire d'algèbre, n'avait ce jour-là pas même vingt ans et demi! Notre Alma mater eut en revanche à déplorer la mort de trois professeurs honoraires, Alfred Lendner (sciences), Dr Besse (médecine) et John Gaillard (théologie). D'autres personnalités doivent encore figurer au nécrologe genevois : le géologue Etienne Joukowsky, le naturaliste Arnold Pictet, Georges Wagnière, ancien ministre de Suisse à Rome, le compositeur américain Templeton Strong, genevois d'adoption.

* *

La statistique nous fournit, cette année, quelques chiffres intéressants. Au 31 décembre 1948, le canton comptait 204.750 habitants, dont 148.640 pour la ville, 8938 pour Carouge, 4137 pour Chêne-Bougeries, 5652 pour Lancy, 3796 pour Vernier et 33.587 pour les communes rurales, soit 68.497 Genevois, 98.876 Confédérés et 37.377 étrangers. Le nombre des mariages fut en 1947 de 1842, celui des naissances de 2538 et celui des décès de 2662. Du point de vue confessionnel, on dénombra 99.185 protestants, 80.996 catholiques-romains, 1053 catholiques-chrétiens, 3100 israélites, 132 adeptes de religions diverses et 15.212 athées.

Jetons enfin pêle-mêle dans ce chapitre proprement genevois de notre chronique quelques faits qui retinrent peu ou prou l'attention de nos concitoyens. Un temps exceptionnellement doux permit aux premières fleurs d'éclore en plein janvier. Mais, les 23 et 24 de ce mois, une très forte chute de neige — 33 centimètres — causa de graves dégâts, brisant notamment les huit catalpas de la place Neuve et de nombreux arbres dans la campagne. Le printemps reprit très tôt le dessus, et le 9 mars, le marronnier de la Treille offrait sa première feuille à l'admiration vigilante du sautier du Conseil d'Etat. Le 20 juillet, les paysans du Mandement furent surpris par une trombe qui dévasta les champs et les vignes.

Et voici, faits divers autant qu'il est possible, le deuxième centenaire de l'Ecole des Beaux-Arts le 3 avril, la condamnation à la réclusion perpétuelle, le 30 avril, de Georges Vernier, auteur d'un assassinat particulièrement horrible, le cinquantenaire du journal La Suisse le 1er mai, celui de l'Ecole professionnelle et ménagère le 3 mai, et, ce même jour, l'ouverture dans l'ancien Casino de Saint-Pierre d'une Maison des Arts doublée d'un théâtre, le cent vingt-cinquième anniversaire de la Société médicale le 24 juin, le percement du tunnel de la Praille le 30, le 4 octobre le premier coup de pioche donné à la butte de Saint-Gervais, où s'élèveront bientôt de nouveaux immeubles, et le 7 décembre le deux centième anniversaire de la publication à Genève de L'Esprit des lois de Montesquieu.

* *

Siège européen de l'Organisation des Nations Unies, Genève est redevenue tout naturellement celui de nombreuses institutions internationales. Le Bureau international d'enregistrement des fréquences s'y installa le 9 janvier, l'Organisation mondiale de la santé le 1er septembre, l'Organisation internationale des réfugiés le 17 septembre. Le 13 décembre, le Bureau international du travail refit de notre ville son siège principal. Quant aux congrès, ils furent si nombreux qu'il faut nous résoudre à ne citer ici que les principaux : en janvier, le comité administratif du Conseil œcuménique; en février, la conférence maritime des Nations Unies; en mars, la conférence sur la liberté de l'information; en juin, l'assemblée générale de l'Organisation internationale de l'aviation civile, et la conférence internationale de l'instruction publique; en juillet, l'Union internationale des organismes familiaux, le Comité international de l'habitation et de l'urbanisme, la 7e session du Conseil économique et social; en août, le congrès de l'Alliance réformée mondiale; en septembre les Rencontres internationales, l'Association médicale mondiale, l'Union internationale des associations d'alpinisme. En outre, d'importants entretiens se déroulèrent au début de l'année entre S. M. Bao-Daï, ex-empereur d'Annam, et M. Bollaert, haut commissaire de France en Indochine.

Nos hôtes étrangers furent nombreux, comme à l'accoutumée. On vit passer ou séjourner des membres de maisons royales : la reine Alexandrine de Danemark, l'ex-reine d'Espagne, Mohammed Riza Palhevi, empereur d'Iran, la reine-mère Elisabeth de Belgique, le prince égyptien Abd-el-Monnein; des hommes politiques: Trygve Lie, secrétaire général de l'O.N.U., les Français Paul Reynaud, ancien président du Conseil, et Ramadier, ministre de la Défense nationale, Mitchell, ministre du Travail du Canada; les chefs des Eglises réformées: John Mott, Fischer, Niemœller, Berggrav, Bægner, Eidem; des généraux, les Français Giraud et Kænig et le chef d'état-major de l'armée cubaine, Perez Damera; et combien de gens de théâtre, de lettres, d'art ou de sciences? Le comte Bernadotte enfin, médiateur des Nations Unies en Palestine, traversa Genève deux mois avant de tomber sous les balles des terroristes palestiniens.

Ajoutons que la plus genevoise des institutions internationales, enfin, le Comité international de la Croix-Rouge, a appelé à sa présidence, le 9 février, M. Paul Ruegger, ancien ministre de Suisse à Londres, et ne manquons d'évoquer, au terme de ce chapitre consacré à la vie internationale, le passage en notre cité de la flamme olympique courant d'Hellade en Grande-Bretagne.

* *

De ce qui précède, on pourra conclure que Genève est, dans un monde à peine sorti du chaos et dont on se demande chaque jour s'il ne va pas y retourner, une république singulièrement favorisée. Les économistes, il est vrai, pensent que cela ne durera pas. Mais il n'en reste pas moins que, en 1948, les Genevois ont eu plus de motifs de s'étonner de leur bonheur que de maudire, à l'égal de tant de leurs contemporains, le sort qui leur fut fait.